

---

43. Que le 23 mai 1887, en exécution de l'arrangement plus haut indiqué, et par les efforts, l'influence et l'intervention du dit Thomas McGreevy, sans qu'aucune soumission publique ait été demandée, un contrat a été passé entre les Commissaires du havre de Québec et les dits Larkin, Connolly et Cie, pour tout le dragage et l'enlèvement de déblais qu'il est nécessaire de faire dans le bassin des travaux du havre de Québec.

44. Que dans l'exécution des travaux de ce contrat des fraudes considérables ont été perpétrées au détriment du trésor public, et des sommes d'argent ont été payées d'une manière corruptrice à des officiers sous la charge et la direction de Henry F. Perley et nommés par la Commission du havre de Québec.

---